



ÉCOLE DU PARCHEMIN

Procès-verbal d'une rencontre du conseil d'établissement de l'école du Parchemin tenue le jeudi 16 mai, à 18 h 00, au salon du personnel.

SONT PRÉSENTS :

Madame Annick Bernier	Technicienne en éducation spécialisée
Monsieur Jérémie Chevalier	Président
Madame Gwendoline Coquet	Vice-présidente et représentante de l'OPP
Monsieur Hubert Corriveau	Parent
Madame Julie Côté	Secrétaire d'école
Madame Laurie Fradette	Parent
Madame Josée-Anne Larose	Enseignante
Monsieur Mathieu Martel	Parent
Madame Cindy Villeneuve-Asselin	Parent substitut
Madame Valérie Vincent	Technicienne au service de garde

ABSENCE :

Madame Annie Arpin	Enseignante
Madame Marie-Eve Jalbert	Parent
Monsieur Luc Laforge	Membre de la communauté
Madame Karine Limoges	Enseignante substitut
Monsieur François Martin	Parent substitut

1. Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

Jérémie Chevalier fait la constatation du quorum et ouvre la séance à 18h44.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Annick Bernier, secondé par Hubert Corriveau, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

CÉ-23-24-35

La proposition est adoptée à l'unanimité.



3. Adopter le procès-verbal de l'assemblée du 11 avril

Il est proposé par Hubert Corriveau, secondé par Josée-Anne Larose, d'approuver le procès-verbal de la rencontre du 11 avril avec la correction suivante :

Au point 6.1, nous devrions lire : ... une demande de don que nous désirons envoyer... au lieu de ...envoyée...

CÉ-23-24-36

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4. Affaires relatives au procès-verbal du 11 avril

Au point 6.1, Julie Côté confirme que si l'école fait l'achat de matériel avec l'argent du fond à destination spéciale, elle n'est pas tenue de respecter les appels d'offre en vigueur.

Au point 7.2, Josée Dufresne confirme que nous avons reçu les soumissions pour le traçage de jeux dans la cour d'école et que ce sera fait d'ici le 30 juin. Le budget d'aide aux parents sera donc utilisé à cette fin.

Au point 7.4, Josée Dufresne informe les membres qu'une modification sera apportée à la liste des effets scolaires. Étant donné qu'il y aura une classe multi-niveaux en 3^e et 4^e année, l'enseignante en anglais a modifié sa demande de couverture de présentation par un cartable 1^{er} pour ce cycle. Il n'y aura pas de cahier d'exercices mais plutôt des photocopies de documents qui sont en lien avec la progression des apprentissages.

5. Parole au public

Aucune parole au public.

6. Étude de dossier

6.1 Fonds à destination spéciale

La fondation de la Banque Nationale et celle de la TD ont refusé notre demande de financement. Mathieu Martel a envoyé une demande à Excavation Darche. Nous sommes en attente d'une réponse. Valérie Vincent a relancé la Ferme Guyon mais elle n'a pas eu de retour de leur part. Nous sommes également en attente d'une réponse du ministre Drainville.

Le député Roberge a approuvé notre demande. Nous recevrons un montant de 1 000\$ du programme de soutien à l'action bénévole.

Voici les dépenses approximatives qui seront faites avec l'argent amassé lors du marchethon de l'Halloween :

Spectacle de magie : 2100\$

Maquillage : 350\$

Popcorn : 250\$
Crème glacée : 150\$

Il est proposé par Mathieu Martel, secondé par Gwendoline Coquet, d'approuver les dépenses pour la fête de fin d'année telles que présentées.

CÉ-23-24-37 La proposition est approuvée à l'unanimité.

6.2 Suivi du projet éducatif (plan d'action)

La mission du plan d'action du projet éducatif a changé pour : **À l'école du Parchemin, tout le personnel s'engage à développer une communauté éducative et collaborative où tous s'unissent pour créer un environnement d'apprentissage riche et stimulant.**

Josée Dufresne nous présente les moyens qui seront systématiquement mis en place dès la prochaine année scolaire.

7. Décision

7.1 Liste des frais chargés

Les listes sont présentées aux membres. Le coût total pour les élèves de 5^e année pourrait être revu à la baisse. Nous ne savons pas qui sera l'enseignant de 5^e année mais dès que nous le saurons, celui-ci confirmera s'il veut ou non le cahier de routines.

Il est proposé par Laurie Fradette, secondé par Gwendoline Coquet, d'approuver les listes des frais chargés aux parents.

CÉ-23-24-38 La proposition est approuvée à l'unanimité.

7.2 Règles de conduite et de mesure de sécurité 2024-2025

Des ajouts ont été apportés au document *La classification des comportements majeurs et mineurs* mais ils n'apparaissent pas sur le document présenté aux membres.

Étant donné que le document fourni n'était pas à jour, il n'a pas été possible d'approuver les règles de conduite et de mesure de sécurité 2024-2025. Il sera mis à jour et représenté.

Cette proposition devra être approuvée lors du CÉ du 10 juin prochain.

8. Discussion et consultation

8.1 Consultation des élèves

Les membres ont soumis leurs propositions pour la consultation des élèves préalablement à la rencontre. Jérémie Chevalier présente le document qui devra être complété par les élèves.

Ce document sera envoyé par courriel aux parents le 21 mai et les élèves auront jusqu'au 3 juin pour répondre aux questions. L'OPP comptabilisera les réponses afin de les présenter au CÉ du 10 juin.

8.2 Établir les coûts d'encadrement des frais chargés aux parents

Josée Dufresne présente la modification suivante qui a été apportée au document :

... Ces listes révisées sont par la suite données à la direction de l'école qui les présente pour approbation au conseil d'établissement.

Aucun autre changement a été ajouté au document.

9. Information

9.1 Organisation scolaire 2024-2025

Il y aura deux groupes pour les niveaux de préscolaire, 1^{re}, 2^e, 5^e et 6^e année.

Au 2^e cycle, il y aura deux classes de 3^e année, une classe de 4^e année et une classe multi-niveaux de 3^e et 4^e année.

Dans la classe multi-niveaux, il y aura plus de 4^e année que de 3^e année. Il y aura un maximum de 24 élèves comparativement à 26 dans les classes ayant seulement un niveau. Contrairement à la fausse croyance voulant que la classe multi-niveaux soit composée de très bons élèves de 3^e année et d'élèves de 4^e année en difficulté d'apprentissage, la formation de ce groupe se fera de façon à respecter un équilibre au sein des deux niveaux scolaires.

9.2 Règles de formation des groupes

Les critères de formation des groupes sont déterminés avec le CEE. Le but premier est d'avoir des groupes équilibrés afin que le nombre de filles et de garçons, des élèves en difficultés d'apprentissages ou de comportements soient répartis équitablement dans les groupes d'un même niveau. Les enseignants, la TES et l'orthopédagogue assistent à la formation des groupes.

Lorsque la direction reçoit une demande de parents pour qu'un élève soit avec un enseignant ou un ami en particulier, elle n'offre aucune garantie que ce sera respecté. Ces demandes seront vues à la fin du processus de formation des groupes. Par contre, s'il s'agit d'une raison jugée raisonnable par le personnel, celle-ci sera considérée d'emblée.

9.3 Aide à la classe

L'aide à la classe est une nouveauté de la nouvelle convention collective. Nous aurons droit à 58 heures par semaine à l'école et celle-ci sera offerte en premier lieu aux nouveaux enseignants et aux groupes qui auront un ratio plus élevé d'élèves en difficultés.

Ces heures ont été ajoutées aux contrats 2024-2025 des éducateurs en milieu scolaire afin de bonifier leurs heures de travail. Ils iront en classe afin d'offrir du soutien aux enseignants.

9.4 Accueil des élèves du préscolaire 2024-2025

L'accueil des futurs élèves du préscolaire se fera le matin du 6 juin.

L'organisation scolaire doit informer la direction prochainement du nom des élèves qui devront être transférés volontairement ou obligatoirement. Dès que la direction aura communiqué avec les familles ciblées, un courriel d'invitation sera envoyé à tous les parents des élèves qui fréquenteront notre école.

9.5 Cérémonie des finissants et kermesse

La cérémonie des finissants aura lieu à l'école le 17 juin prochain. Josée Dufresne a fait une demande à la Ville afin d'avoir une livraison de chaises pliantes pour la cérémonie.

La kermesse aura lieu le matin du 21 juin. Le comité est présentement en consultation afin de préparer l'organisation de cette célébration.

10. Parole à l'OPP

Gwendoline Coquet informe les membres que la campagne de financement des semences a permis d'amasser la somme de 511,72\$. Il est à noter que si nous choisissons cette campagne de financement dans le futur, il faudrait devancer la date d'envoi aux parents afin que les commandes soient livrées avant la fête des mères.

L'OPP s'occupera de compiler les données recueillies à la suite de la consultation des élèves.

11. Varia

Gwendoline Coquet confirme que la Ville de Carignan a adopté la mise en place de nouvelles pancartes d'interdiction de stationner devant l'école. Cette interdiction sera effective du lundi au vendredi selon les heures d'ouverture de l'école. Les pancartes devraient être installées avant la prochaine rentrée scolaire.

12. Levée de la séance

La prochaine rencontre aura lieu le 10 juin, sur Teams. À 21h06, il est proposé par Annick Bernier, secondé par Valérie Vincent de lever la présente séance.

CÉ-23-24-39

Jérémie Chevalier, Président

Josée Dufresne, Directrice

Date